

Ce sont quelques pages sur l'état éternel
copiées du livre de L.S. Chafer :
Les Grandes Doctrines de la Bible

CHAPITRE XLIX

LA CONDITION ETERNELLE DES RACHETES

Il est probable qu'aucun sujet n'est plus agréable à la pensée de l'homme que celui du ciel, notamment chez ceux qui, vu leur âge, approchent de la fin de leur vie.

Dans leurs écrits, les religions non-chrétiennes donnent leur conception de la vie éternelle, mais il est évident qu'il ne peut y avoir là que le produit de l'imagination humaine. La Bible, par contre, présente l'éternité passée, le présent et la réalité de l'éternité à venir, sans se préoccuper des conceptions humaines, mais en soulignant toujours la grandeur et la sainteté de la révélation divine.

Les preuves humaines de la révélation divine ne sauraient dépasser la sphère de l'expérience de l'homme ; c'est pourquoi, tout ce qui, dans la Bible, s'élève au-dessus de cette sphère, se dérobe à toute vérification humaine. Cependant, dans ces limites, chaque enseignement des Ecritures se trouve être absolument vrai. Il est donc raisonnable de conclure que toute révélation divine est également vraie et que le sort éternel tant des rachetés que des perdus est décrit dans les Ecritures avec la même précision que ce qui regarde le temps présent.

Bien qu'il ne soit pas conforme au plan divin que ceux qui ont quitté cette vie y reviennent, les mondes invisibles ont cependant un témoin. Sur la déclaration du Fils de Dieu — dont la véracité est hors de question et qui est

lui-même la Vérité — nous savons qu'un certain homme riche, lorsqu'il mourut, s'en alla en un lieu de tourment tandis qu'un certain mendiant fut porté dans un lieu de félicité (Luc 16 : 19-31). Nous voyons également que Christ était aussi familier avec le monde invisible qu'avec le visible, notamment en ce qui concerne ses enseignements sur Dieu (Jean 4: 24; 5: 36, 37, 45; 10: 15, 18); sur les anges déchus et non déchus (Mat. 22: 30; Marc 1: 32-34) et sur les destinées de l'homme (Mat. 5: 22; 25: 34, 46). En outre, l'apôtre Paul fut ravi au troisième ciel, où il entendit des paroles qu'il n'est pas permis à l'homme d'exprimer (2 Cor. 12: 1-4). Longtemps après, il affirmait que quitter cette vie pour être avec Christ est de beaucoup le meilleur (Phil. 1 : 23) et qu'il aimait mieux laisser ce corps pour être avec le Seigneur (2 Cor. 5 : 8). Et, enfin, le témoin choisi par Dieu, l'apôtre Jean, lors de sa vision à Patmos, s'éleva jusqu'à la gloire du ciel et en revint avec l'ordre d'écrire les choses qu'il avait vues, pour l'encouragement et la consolation des serviteurs de Dieu. La révélation divine concernant l'au-delà nous étant ainsi présentée par le message du Fils de Dieu et par le témoignage de Paul et de Jean, nous savons que chaque mot de cette révélation est véritable.

Nous savons que, lorsqu'il meurt, le croyant est immédiatement transporté auprès du Seigneur et que cet état est « beaucoup meilleur » (Phil. 1 : 23). Bien qu'il y ait un corps intermédiaire afin qu'il ne reste pas nu ou privé de corps (2 Cor. 5 : 1-4), l'enfant de Dieu ne recevra le corps glorieux de la résurrection qu'au retour de Christ. La Parole de Dieu enseigne que le croyant, dans son état éternel, sera conforme à l'image du Christ ressuscité et glorieux (Rom. 8 : 29; 1 Jean 3 : 1-3; Phil. 3 : 20, 21). Il connaîtra alors comme il est connu, c'est-à-dire que sa capacité de connaissance sera élevée au niveau de la con-

naissance que Christ a de nous actuellement (1 Cor. 13 : 12). Nous ne serons donc pas privés de la connaissance que nous possédons actuellement ; au contraire, celle-ci sera augmentée à un degré infini. Nos bien-aimés nous seront plus proches et plus chers que jamais. Comme Christ est le centre d'attraction du ciel, ceux qui, à sa venue, seront « morts en Christ » seront réunis à ceux qui seront restés sur la terre et ensemble ils iront à la rencontre du Seigneur, dans les airs, pour être avec lui pour toujours (1 Thes. 4 : 15-17).

Le ciel est un endroit d'une beauté et d'une gloire inouïes (Jean 14 : 1-3 ; Ap. 21 : 1 à 22 : 7). Il sera habité par « Dieu, le juge de tous », par « Jésus, le médiateur de la nouvelle alliance », par des « myriades d'anges », par les « esprits des justes parvenus à la perfection » et « l'assemblée des premiers-nés » (Héb. 12 : 22-24). Sans doute, l'expression « les esprits des justes parvenus à la perfection » se rapporte aux saints des autres dispensations, puisque « l'assemblée des premiers-nés » est si évidemment limitée aux saints de notre ère de grâce (Eph. 3 : 3-6). De même, Christ affirme qu'il y a plusieurs demeures dans la maison du Père et certainement elles seront habitées ; mais il est allé préparer une place pour l'Eglise, qui est son Epouse et qu'il se présentera à lui-même quand il reviendra (Jean 14 : 1-3).

Chaque tentative pour décrire les gloires du Ciel épuise en un instant toutes les possibilités du langage humain. Cependant, seule une infime portion de cette gloire merveilleuse nous est révélée. Qui pourrait comprendre le bonheur qui sera celui des rachetés dans le ciel ou qui a déjà été ressenti par le cœur de l'homme dans l'anticipation de ce lieu merveilleux ! Il est caractérisé notamment par la vie en abondance (1 Tim. 4 : 8), par le repos (Ap. 14 : 13), par la connaissance (1 Cor. 13 : 8-10), par

la sainteté (Ap. 21 : 27), le service (Ap. 22 : 3), l'adoration (Ap. 19 : 1), la communion avec Dieu (Ap. 21 : 3) et les autres rachetés (1 Thes. 4 : 17) et enfin par la gloire (2 Cor. 4 : 17). Et Dieu « essuiera toute larme de leurs yeux, et la mort ne sera plus, et il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni douleur ; car les premières choses ont disparu. Et celui qui était assis sur le trône dit : Voici, je fais toutes choses nouvelles » (Ap. 21 : 4, 5).

Il importe, en étudiant les Ecritures, de distinguer entre le « royaume des ciels » (expression particulière à l'Evangile de Matthieu, laquelle se réfère au règne de Dieu sur la terre), les « lieux célestes » (expression de l'Epître aux Ephésiens qui a trait à l'union actuelle du croyant avec Christ) et le « ciel », c'est-à-dire le domaine invisible de la gloire céleste.

La Bible, qui est seule à révéler les merveilles du ciel, est non moins explicite sur les conditions auxquelles les pécheurs de cette race déchue peuvent y entrer. Malgré cela, des multitudes entretiennent l'assurance qu'elles seront au ciel, tout en ne tenant pas compte des avertissements de Dieu, par lesquels il leur révèle le seul moyen donné aux hommes pour être sauvés. Tous ne seront pas au ciel ; cette gloire et ce bonheur sont réservés aux rachetés. La rédemption n'est soumise à aucune condition humainement irréalisable ; elle dépend entièrement de l'acceptation personnelle du Rédempteur. Cette acceptation est chose infiniment simple, mais en même temps si essentielle et déterminante que le chrétien reçoit l'assurance que Christ est l'unique source de son salut.